NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/97
S/13107
21 février 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

NOV 14 1979

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 16 février 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 16 février 1979 qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Orhan ERALP

* A/34/50.

ANNEXE

Lettre datée du 16 février 1979, adressée au Secrétaire général par M. Nail Atalay

En réponse à la lettre que M. Joseph Stephanides vous a adressée, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, le 9 février 1979 (A/34/80-S/13076), je ne peux que réaffirmer le vieil adage : "Une belle citation est un diamant qui fait briller l'esprit d'un sage et un caillou dans la main d'un sot". La citation de M. Stephanides extraite d'un article publié dans le Special News Bulletin est vraiment un caillou, car prise hors contexte, elle est dépouillée de toute signification. Si menace il y avait dans l'article original, c'était la menace de David contre Goliath, de l'enclume contre le marteau. Les Chypriotes turcs ne demandent qu'à vivre en paix après le long cauchemar de l'oppression chypriote grecque, et ils sont bien trop occupés à panser leurs blessures et à s'efforcer de gagner de quoi subsister pour se laisser ne serait-ce qu'effleurer par des pensées de vengeance ou d'agression.

Dans un article publié dans le numéro du 7 février 1979 du quotidien chypriote grec Makhi, on relève la déclaration suivante :

> "... Nous ne nous attendions pas bien sûr à une attitude différente. Mais il ne faut pas oublier que tous les chiens sont de la même espèce. Il y a des chiens de garde, des bouledogues, des chiens de salon, des chiens de chasse, etc. Malgré les différences de race, les chiens ne sont que des chiens; vous avez beau les laver, vous avez beau les soigner, ils restent des chiens! Il en va de même pour les Turcs. Vous les lavez, vous les nettoyez, mais ils sentent toujours le chien. Cela est vrai aussi des Chypriotes turcs..."

Je ne voudrais pas descendre au niveau de ces Chypriotes grecs qui insultent impudemment mon peuple. Je suis certain que vous serez le meilleur juge en la matière.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant,

(Signé) Nail ATALAY